Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Lanceur d'alerte

Par Sylvie686

Bonjour,
Je ne vois pas dans la loi sur les lanceurs d'alerte les associations culturelles ou cultuelles.
Je vois juste en autres "personnes morale de droit privé "
qui pourrait correspondre.
Est-ce que ça pourrait le faire ?
Merci